PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNES DE BOUGUENAIS ET DE NANTES – SOCIÉTÉ SECHE ECO SERVICES

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/042 en date du 15/02/2021, une enquête publique unique est ouverte dans les mairies de Bouguenais et de Nantes, pendant une période de 33 jours du 08 mars 2021 à 9h00 au vendredi 09 avril 2021 à 17h30 inclus, portant sur la demande présentée par la société SECHE ECO SERVICES relative à l'extension de la plateforme de valorisation de terres et de matériaux de déconstruction et de production d'éco-matériaux qu'elle exploite sur les communes de Bouguenais et de Nantes.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2718, 3550, 2790, 2791, 3510 et 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
Monsieur Philippe ALLABATRE, ingénieur agréé à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairies de Bouguenais et de Nantes les observations du public aux dates et heures ci-après :
- Lundi 08 mars 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bouguenais
- Mercredi 17 mars 2021 de 13h30 à 17h30 en mairie de Bouguenais
- Samedi 20 mars 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Nantes
- Jeudi 25 mars 2021 de 13h30 à 17h30 en mairie de Bouguenais
- Mardi 30 mars 2021 de 9h00 à 12h30 en mairie de Nantes
- Vendredi 09 avril de 13h30 à 17h30 en mairie de Bouguenais

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi que les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en version papier en mairies de Bouguenais et de Nantes où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies de Bouguenais et de Nantes. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Bouguenais (1 Rue de la Commune de Paris 1871, 44340 Bouguenais) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : icpe-chevire@mail.registre-numerique.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Bouguenais et de Nantes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société SECHE ECO SERVICES - LD « Les Hêtres » - 53810 Changé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.